

COMPTE RENDU

DECP2021-422 (S. GAUTREAU) : Participation financière à une étude de faisabilité mutualisée pour la mise en œuvre d'une ou des plateforme(s) territoriale(s) de la rénovation énergétique. Le PETR assure le paiement de l'opération. A ce titre, il a obtenu une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et d'une subvention du Fond LEADER. Le budget prévisionnel de cette étude est donc le suivant :

Dépenses : 47 865 € TTC

Recettes :

- DETR = 20 000 €
- LEADER = 18 292 €
- EPCI = 9573 € (soit 20%)

Détail de la participation de la CCSE :

- 1 487€ pour la tranche ferme
- 332€ pour la tranche conditionnelle

DECP2021-423 (Y. MOREZ) : Convention de refacturation pour le plan guide de la commune de Paimboeuf. Cette convention précise les modalités de refacturation entre la Commune de Paimboeuf et la CCSE. Le montant total de l'étude s'élève à 35 000 €, financé à 50% par le Département. Le solde restant, c'est-à-dire le montant total de l'étude, déduction faite des subventions perçues par la CCSE, est refacturé à la Commune de Paimboeuf.

DECVP2021-424 (S. GAUTREAU) : Approbation des conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme. A compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Sud-Estuaire va déployer un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme permettant, à la fois, aux usagers de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée et aux communes et Communauté de Communes Sud-Estuaire d'instruire ces demandes sous forme dématérialisée, et qu'il convient à ce titre de valider les Conditions Générales d'Utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme,

DECVP2021-425 (R. CHEREAU) : Convention relative à l'achat de prestation à la ville de Saint-Brevin-les-Pins pour la pratique d'activités nautiques par les enfants des établissements scolaires du 1^{er} degré. Cette convention fixe les modalités d'encadrement des enfants, le nombre de classes accueillies et le coût de la séance par élève, à savoir 19.50€.

DECVP2021-426 (S. GAUTREAU) : Renouvellement de l'adhésion au fichier départemental de la demande locative sociale géré par le CREHA Ouest. Le montant de la participation annuelle s'élève à 1 888 € TTC.

DECP2021-427 (Y. MOREZ) : Convention de prestation de service avec le Centre de Gestion pour l'accompagnement à la prise de fonction des élus (séminaire). Le montant de la prestation s'élève à 680 euros.

DECP2021-428 (R. CHARBONNIER) : Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activité de la Hurline sur la commune de Saint-Père-en-Retz. Le marché est attribué à CDC CONSEILS pour un montant de 35 549 € TTC.

DECP2021-429 (R. CHARBONNIER) : Renouvellement du contrat de maintenance avec la société VEREMES pour le service SIG. Le montant annuel de la prestation est de 600.00 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

DECP2021-430b (R. CHARBONNIER) : Renouvellement des contrats avec la société DOCAPOST FAST pour les communes de Corsept, Frossay, Saint-Viaud.

Le montant annuel des prestations se décompose selon le tableau ci-dessous :

Contrat	Collectivité	Montant € HT	Montant € TTC
Abonnement annuel Fast Actes	CCAS Frossay	278,00 €	333,60 €
Abonnement annuel Fast Actes	Frossay	455,00 €	546,00 €
Abonnement annuel Fast Actes	Corsept	455,00 €	546,00 €
Abonnement annuel Fast Actes	Saint Viaud	455,00 €	546,00 €
Abonnement Coffre-Fort électronique	Saint Viaud	105,00 €	126,00 €
TOTAL ANNUEL		1 748,00 €	2 097,60 €

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable à compter du 01/01/2022.

DECP2021-431 (R. CHARBONNIER) : **Eaux Usées – Assainissement non collectif, Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation à Madame LORMEAU Marina.** Il est attribué à LORMEAU Marina une subvention pour la réhabilitation de son assainissement non collectif, à hauteur de 75% du montant total TTC des travaux, soit la somme de 7 500,00€.

DECVP2021-432 (R. CHEREAU) : **Convention de mandat avec la SEM SEL pour une billetterie.** Cette convention détermine les conditions d'encaissement des recettes de la billetterie d'un concert payant par l'école de musique de la CCSE le samedi 29 janvier 2022. Les modes de paiement sont les suivants :

- Paiement en ligne
- Carte bancaire
- Chèques
- Espèces

Une commission de 3% sera payée par la CCSE pour les ventes en ligne, pour tenir compte des frais supportés par la SEM SEL. La SEM SEL reversera les montants encaissés à la CCSE.

DECVP2021-433 (N MELLERIN) : **Convention de prestation de service concernant l'arbre de Noël 2021 avec la commune de Corsept.** Cette convention précise les modalités d'organisation matérielle et gestion de l'Arbre de Noël à destination des enfants du personnel, ainsi que la commande de jouets pour les enfants de moins de 8 ans.

DECVP2021-434 (N MELLERIN) : **Convention de prestation de service concernant l'arbre de Noël 2021 avec la commune de Saint-Brevin-les-Pins.** Cette convention précise les modalités d'organisation matérielle et gestion de l'Arbre de Noël à destination des enfants du personnel, ainsi que la commande de jouets pour les enfants de moins de 8 ans.

DECVP2021-435 (N MELLERIN) : **Convention de prestation de service concernant l'arbre de Noël 2021 avec la commune de Saint-Viaud.** Cette convention précise les modalités d'organisation matérielle et gestion de l'Arbre de Noël à destination des enfants du personnel, ainsi que la commande de jouets pour les enfants de moins de 8 ans.

DECVP2021-436 (N MELLERIN) : **Convention de prestation de service concernant l'arbre de Noël 2021 avec la SEMSEL.** Cette convention précise les modalités d'organisation matérielle et gestion de l'Arbre de Noël à destination des enfants du personnel, ainsi que la commande de jouets pour les enfants de moins de 8 ans.

DECVP2021-468 (H GENTES) : **Convention de financement pour la réalisation des schémas directeurs des modes actifs sur les communes de la CCSE.** Dans le cadre des actions menées autour de la mobilité, la CCSE souhaite développer la pratique des modes actifs. Sur le territoire, 2 schémas directeurs modes doux ont déjà été réalisés. L'objectif est de réaliser les schémas modes actifs sur l'ensemble des communes du territoire. La convention de financement pour la réalisation de schémas directeurs des modes actifs sur les communes de la communauté de communes permettra de connaître l'existant et les manques de maillage en communes et entre communes.

DECVP2021-469 (R CHARBONNIER) : **Mission de contrôle technique relative aux travaux de mise en conformité de l'accessibilité PMR AD'AP des bâtiments intercommunaux.** Le marché est attribué à la société APAVE pour un montant de 7 160 € HT.

DECVP2021-470 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Madame Emilie BROSSARD.** Il est attribué une subvention d'un montant de 500 €.

DECVP2021-471 (S GAUTREAU) : **Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux en Pays de Retz » - Attribution d'une subvention à Monsieur Joël BACHELIER.** Il est attribué Il est attribué une subvention d'un montant de 500 €.

DECVP2021-472 (M BOUSSEAU) : **Hôtel d'entreprises – Avenant n°3 à la convention d'occupation d'une dépendance du domaine public avec Mme MENARD.** Il est mis fin à sa convention d'occupation à compter du 17 décembre 2021. Le loyer du mois de décembre est dû en totalité.

DECVP2021-473 (S GAUTREAU) : **Contrat de reprise des petits aluminiums dans le cadre du barème F avec Citeo - Avenant n°1.** Le coût de traitement des petits aluminiums est de 100€ la tonne et le transport est à la charge de la collectivité. Cet avenant n°2 est conclu du 12 novembre 2021 au 31 décembre 2022.